



République française  
TARN

LABASTIDE DE LEVIS  
Conseil Municipal du mercredi 15 janvier 2025

Date de transmission de l'acte: 17/01/2025

Date de réception de l'AR: 17/01/2025

081-218101129-DEL\_2025\_002-DE  
A G E D I

Le mercredi 15 janvier 2025, à 18 heures 45, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de VERGNES François.  
Le quorum est atteint.

**Présents :** VERGNES François, CHAMAYOU Ingrid, VIEU Max, BERTRAND Sabine, VIGUIER Frédéric, MENARD Marjorie, PUJOL Benjamin, SIE Eric

**Représentés :** BASSAT Michel représenté par VERGNES François, PAGES Francis représenté par VIGUIER Frédéric, PONS Annie représentée par CHAMAYOU Ingrid

**Excusés :** MURIENTE Jean Paul, RIGAL Ludivine

**Absents :** LEBERT Joffrey, LEHUGEUR Virginie

**Secrétaire de séance :** CHAMAYOU Ingrid      **Date de la convocation:** 10/01/2025

## Délibération n°DEL\_2025\_002

**Objet :** Désignation des délégués du futur Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de rénovation et de gestion de la piscine d'Aiguelèze

Monsieur Le Maire explique la nécessité pour chaque commune adhérente de désigner des délégués pour siéger au bureau du SIVU.

Vu la délibération n°001/2025 du 15 janvier 2025, délimitant le périmètre du SIVU de rénovation et de gestion de la piscine d'Aiguelèze;

Considérant que les statuts relatent dans son 5° article que chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires et un délégué suppléant, élus par les organes délibérants des collectivités territoriales membres, quelle que soit la taille démographique de la commune;

Considérant que les statuts relatent dans son 6° article que le Comité Syndical élit parmi ses membres, les membres du bureau, composé de 6 membres, soit 1 par commune adhérente;

Il est proposé à l'Assemblée de nommer les élus suivants :

Délégué titulaire 1 : Ingrid CHAMAYOU

Délégué titulaire 2 : Frédéric VIGUIER

Délégué suppléant : Eric SIE

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces 3 désignations et donne l'accord de signature de tout document relatif au SIVU de rénovation et de gestion de la piscine d'Aiguelèze aux délégués titulaires et en cas d'absence au délégué suppléant.

Adopté à l'Unanimité.

<b>Délibération DEL_2025_002</b>				Date de transmission de l'acte: 17/01/2025 Date de reception de l'AR: 17/01/2025
<b>Élus présents</b>	<b>8</b>		<b>Élus rep</b>	081-218101129-DEL_2025_002-DE A G E D I
<b>Pour</b>	<b>11</b>	<b>Abstention</b>		

Ont signé le maire et le secrétaire de séance.  
 Délibération rendue exécutoire après transmission en Préfecture,  
 Et publication sur le site internet de la commune.

Pour extrait conforme,  
 La secrétaire de séance, CHAMAYOU Ingrid



Le Maire, François VERGNES

